Le Luxembourg

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **5 (1867)**

Heft 16

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-179352

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Cinquième année. N° 16. Samedi 13 Avril 1867.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr. — Pour l'étranger: le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Le Luxembourg.

Dans ce moment, où l'Europe entière fixe son attention sur le Luxembourg, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant une petite description de ce pays, dont l'importance dépend uniquement du prix qu'y attachent l'Allemagne, avec le roi de Prusse en tête, et la France, guidée par Napoléon III.

L'ancien duché de Luxembourg, érigé en grand-duché depuis que cette vieille province des Pays-Bas autrichiens a été cédée au roi de Hollande, pour le dédommager de la perte du duché de Nassau, en 1815, tire son nom du château de *Lützelbourg* (Luciburgum), mot germain qui signifie *petite forteresse*. Ce château, situé sur des rochers, au bord d'un ruisseau appelé *Alizonte*, se nommait autrefois *Luzelinburhut* et fait actuellement partie de la ville supérieure, dans laquelle se trouvent les bâtiments du gouvernement grand-ducal. La partie inférieure de la ville est formée par deux faubourgs, dont l'un s'appelle *Pfeffenthal* (vallée de Pfeffen) et l'autre *Der Grund* (le fond). La ville de Luxembourg, capitale du grand-duché du même nom, n'a jamais cessé d'appartenir au roi de Hollande, mais tout le pays fait partie, ou plutôt faisait partie de la Confédération germanique, et la ville était une forteresse fédérale, défendue par une garnison composée de troupes luxembourgeoises et prussiennes.

L'histoire proprement dite du comté de Luxembourg commence au moment où le comte *Siegfried*, qui avait hérité de biens considérables situés dans le comté d'Ardennes, se procura, par échange, la propriété du château de Luzelinburhut. Après la mort du dernier rejeton de sa famille, le comté passa aux mains du comte de Namur, dont la fille épousa, en secondes noces, le duc de Limbourg. Le fils aîné de celui-ci devînt le fondateur de la seconde ligne des comtes de Luxembourg, qui eût au nombre de ses descendants des ducs, des rois et même des empereurs. Son petit-fils, Henri IV, fut élu empereur romain, sous le nom de Henri VII. L'histoire de son fils *Jean*, élu roi de Bohême, est très-romantique, et le chroniqueur Tschudi nous raconte sa fin malheureuse, qui fournirait le plus beau sujet de ballade à un poète doué du génie d'Uhland. Nous regrettons que le défaut de place ne nous permette pas de traduire cet épisode tragique. Les deux fils de Jean eurent tous les deux des destinées brillantes; l'aîné fut nommé empereur romain, et le cadet obtînt de son frère la transformation du comté en duché de Luxembourg.

L'écusson du duché porte un lion rouge en champ azur et argent.

Il serait trop long de poursuivre encore l'histoire de ce nouveau duché; contentons-nous de dire que les Français ont souvent cherché à s'en emparer et qu'ils se sont rendus maîtres du château, de la ville et du pays dans l'année 1683; mais, en 1714, ils furent obligés de les céder aux Autrichiens. Nous avons déjà dit de quelle manière le Luxembourg devînt une possession hollandaise.

Quelques lecteurs trouveront peut-être aussi de l'intérêt à savoir quelle est la langue qui se parle dans ce pays, et quelle est la religion qu'il professe. Voici ce que j'ai à répondre : Les habitants sont en très-grande majorité d'origine germaine, et parlent un dialecte qui se rapproche beaucoup du bas-rhénan; cependant la langue française paraît être en grande faveur. Le wallon, dialecte français, n'est en usage que dans les districts limitrophes de la France. La religion catholique romaine est dominante dans le pays, et c'est à cette circonstance peut-être qu'il faut attribuer le peu de sympathie que les Luxembourgeois manifestent pour les Prussiens. C'est fâcheux pour les plans annexionnistes de ces derniers; mais c'est une vérité que les journaux prussiens s'efforceraient en vain de déguiser. Si l'on voulait consulter le pays sur ses destinées, en défendant aux agents politiques et religieux de se mêler de cette affaire, les Luxembourgeois diraient probablement: « En fin de compte, nous voulons rester ce que nous sommes, des Luxembourgeois!

F. N.

Fête helvétique de musique.

Le concert helvétique qui aura lieu à Zurich, au milieu de juillet, promet de prendre des proportions grandioses et de devenir une solennité musicale non moins intéressante que celle qui a eu lieu à Bâle, en 1860. Les meilleures sociétés de chant mixte des autres cantons ont été invitées à y prendre part. De ce nombre sont les deux nôtres, et nous savons qu'une grande partie de la Société Ste-Cécile a accepté l'invitation. Cette fête sera inaugurée un samedi après-midi, à l'arrivée des diverses sociétés. Les trois jours suivants seront consacrés à de grands concerts dont les répétitions se feront le matin. Un bal magnifique terminera